

**COMMUNE DE PLUNERET**

7, place Vincent Jollivet  
56400 PLUNERET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021**

**Annexe de la délibération n° 20210210/06 :**  
**Rapport d'orientations budgétaires 2021**

Les communes de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il s'agit d'un véritable outil de communication politique et financière.

Il permet :

- de discuter et de déterminer les grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- de définir la stratégie financière de la commune.

Le DOB ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. Il n'a aucun caractère décisionnel. Néanmoins son organisation doit être actée par une délibération distincte de celle du budget afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi (contrôle de légalité).

Il présente le contexte général dans lequel va s'inscrire la politique de la Commune ainsi que les orientations budgétaires pour l'année 2021.

**I - Le contexte général : situation économique et sociale**

**Économie :**

L'année 2021 sera une année extraordinaire. En tout cas, espérons-le, car il ne faudrait pas que l'épidémie reste circuler à bas bruit pendant des années et nous empêche de reprendre une vie "normale".

Tous les problèmes identifiés l'an dernier ont été mis au second plan par rapport à la crise sanitaire. Certains, comme le Brexit, ont tout de même trouvé une issue. Mais les britanniques commencent seulement à ressentir les effets de leur choix aventureux.

Pour 2021, les vaccins arrivant au gré de la production industrielle, on peut espérer que la population soit vaccinée dans l'année. Si tout se passe comme prévu, selon le Gouvernement, la vaccination est possible pour la fin du mois d'août.

Une reprise économique forte est annoncée, à commencer par la Chine et les Etats-Unis, et l'Union Européenne devrait suivre. L'évolution économique est incertaine entre la perfusion du pouvoir d'achat financée par l'endettement, et le moral des ménages et des investisseurs. Comment sortira-t-on de tout cela ? C'est assez aléatoire.

Les mouvements de fonds ont été renforcés, importance grandissante des nouvelles technologies, de l'information, de la génétique et demande de consommation locale.

**Pour ce qui concerne le budget de la Commune :**

Pour la Commune, malgré la crise, l'activité immobilière a été très forte. Elle a même sans doute été relancée par la crise sanitaire. Ainsi les recettes des droits de mutation ont été élevées (presque 300 000 €), sous l'effet d'une hausse des prix et du nombre des transactions.

Les taxes d'aménagement liées à la construction sont plus faibles (144 465 €), sans doute à cause des retards dus au confinement et à l'arrêt de la construction pendant une période.

Pour 2021, cette tendance devrait continuer. L'activité immobilière est limitée par le manque de biens en vente, ce qui montre l'attractivité de Pluneret et de notre zone géographique.

Toutefois il faut rester prudent par rapport à ces recettes qui peuvent être très variables. La crise sociale qui s'annonce aura-t-elle un effet supérieur à l'attractivité de notre territoire ? Nous ne le savons pas.

En 2020, nous avons délivré 70 permis de construire pour 60 logements, et 159 déclarations préalables.

Les logements sociaux rue Cadoudal devraient arriver en 2021. Le lotissement Dervenn 2 devrait se remplir cette année (les permis sont quasiment tous déposés). Les lotissements à Mériadec sont en vente et ils

devraient se remplir rapidement également. En revanche, le lotissement Wernen Ivinen n'avance pas en termes de commercialisation du fait du lotisseur qui n'est pas fixé sur ces objectifs. Cela bloque Acanthe pour la tranche Dervenn 3.

D'autres projets de moindre ampleur sont prévus pour 2021.

Evolution de la population (Insee) :

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
nombre d'habitants	5 350	5 374	5 435	5 484	5 599	5 712	5 855	5 932

La population légale millésimée 2018 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 5 932 habitants, sachant que la population réelle est certainement plus élevée.

La population DGF 2020 était de 5 934 habitants, celle de 2021 n'est pas encore connue.

## II - Les orientations budgétaires pour l'année 2021

### 1/ Les principales ressources budgétaires

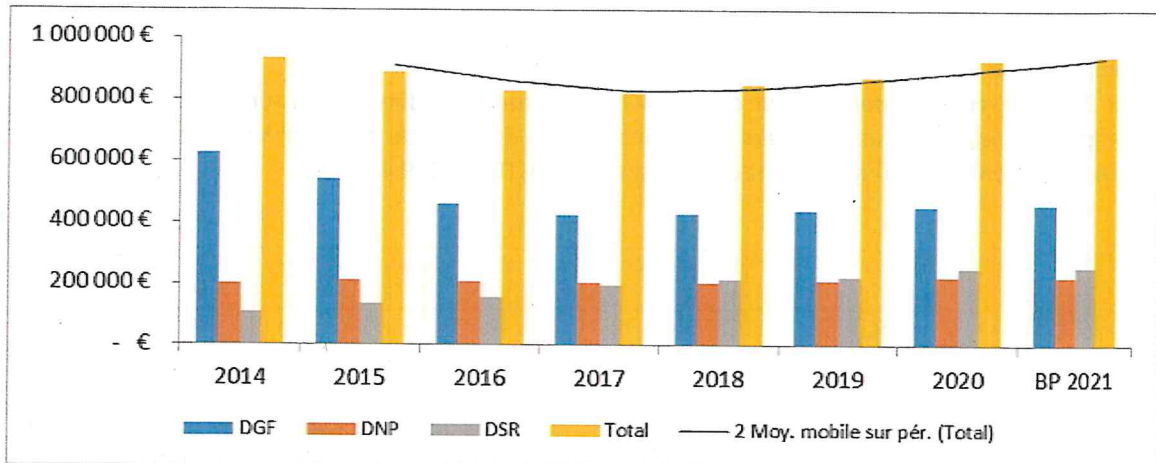
#### 1.1/ Les concours financiers de l'Etat

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un montant de 452 790 soit 8.82 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Elle est composée d'un forfait par habitant, d'une part liée à la surface de la Commune et à la longueur de la voirie.
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait continuer à évoluer positivement.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Les dotations devraient donc augmenter en 2021 du fait de l'augmentation de la population.

#### Evolution des concours financiers de l'Etat

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
DGF	626 031 €	540 465 €	461 542 €	422 615 €	428 322 €	439 128 €	452 790 €	460 000 €
DSR	109 304 €	134 780 €	157 008 €	196 439 €	215 299 €	224 397 €	251 962 €	255 000 €
DNP	198 591 €	212 758 €	209 533 €	202 113 €	204 739 €	210 301 €	222 129 €	225 500 €
<b>Total</b>	<b>933 926 €</b>	<b>888 003 €</b>	<b>828 083 €</b>	<b>821 167 €</b>	<b>848 360 €</b>	<b>873 826 €</b>	<b>926 881 €</b>	<b>940 500 €</b>
évolution	- 9 580 €	- 45 923 €	- 59 920 €	- 6 916 €	27 193 €	25 466 €	53 055 €	13 619 €



### 1.2/ Les ressources fiscales :

- Les contributions directes : même si les taux n'augmentent pas, les recettes augmentent malgré tout du fait de la revalorisation des valeurs locatives.

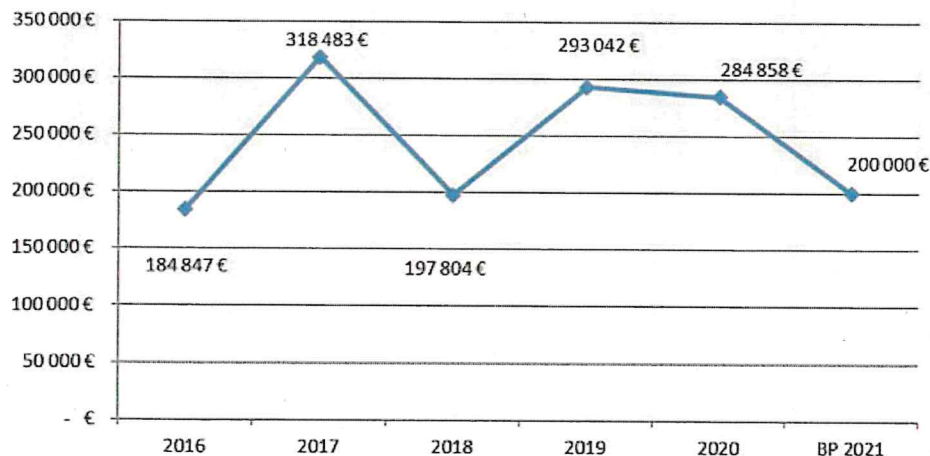
	2004	2006	2009	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	16,22%	16,80%	17,14%	17,14%	17,14%	17,14%
Taxe foncière bâtie	23,85%	24,71%	25,20%	25,20%	25,20%	25,20%
Taxe foncière non bâtie	46,13%	47,79%	48,75%	48,75%	48,75%	48,75%

M. POMMOIS précise que les taux de taxe foncière seront votés lors du conseil municipal de mars. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 intégrera le taux départemental.

- La taxe additionnelle aux droits de mutation

Cette taxe qui s'applique aux transactions immobilières (cession de maisons ou d'appartements) sur la Commune fluctue d'une année sur l'autre. Le taux est de 1.20 % pour la part communale. Le montant reversé à la Commune sur 2020 reste à un niveau élevé.

Pour 2021, le produit est estimé à 200 000 €.

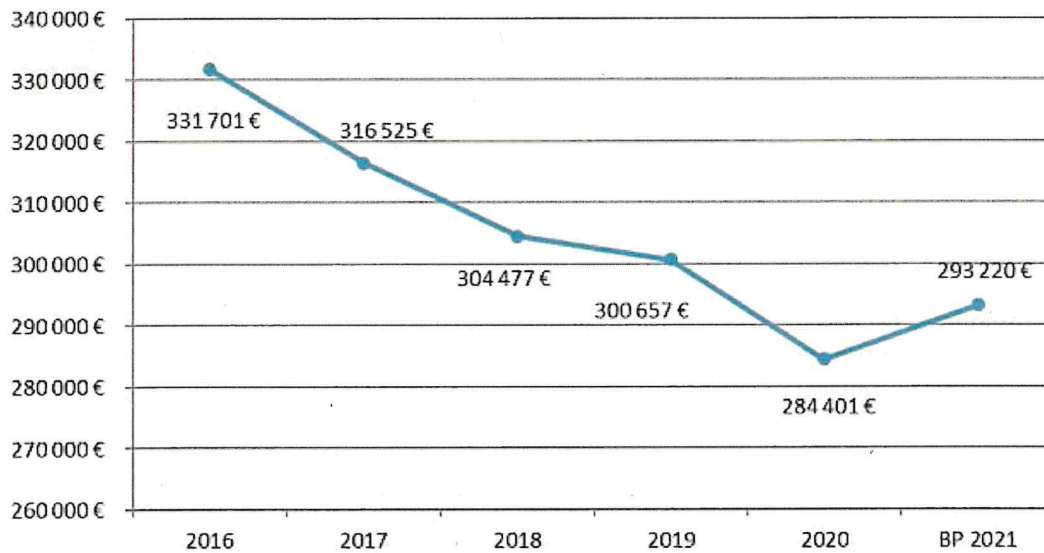


### 1.3/ Les ressources provenant de l'intercommunalité

➤ Evolution de la contribution économique territoriale (CET).

La CET perçue par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique est reversée à la Commune sur la base des produits 2003. La loi ne comporte pas de mécanisme d'indexation de cette compensation, d'où une perte de ressources dans la durée.

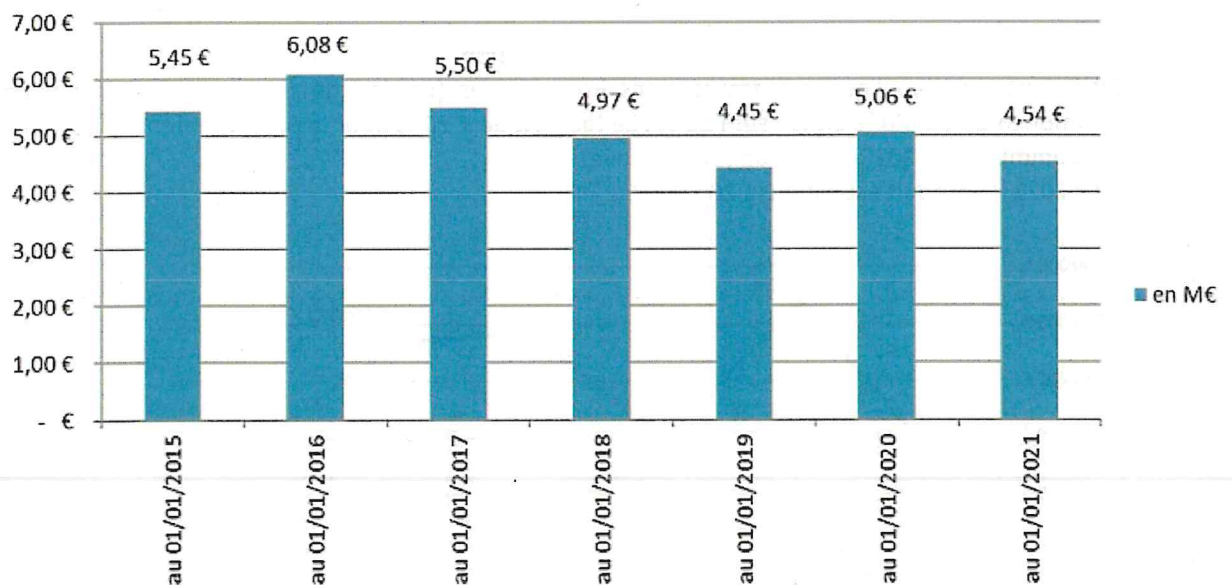
Sur 2020, le montant perçu a été de 284 401 €. Ce montant diminue au fur et à mesure de transferts de compétence et/ou de services vers AQTA (instruction du droit du sol, petite enfance, bibliothèque) et tient compte également du financement des masques par AQTA (8 809 €).



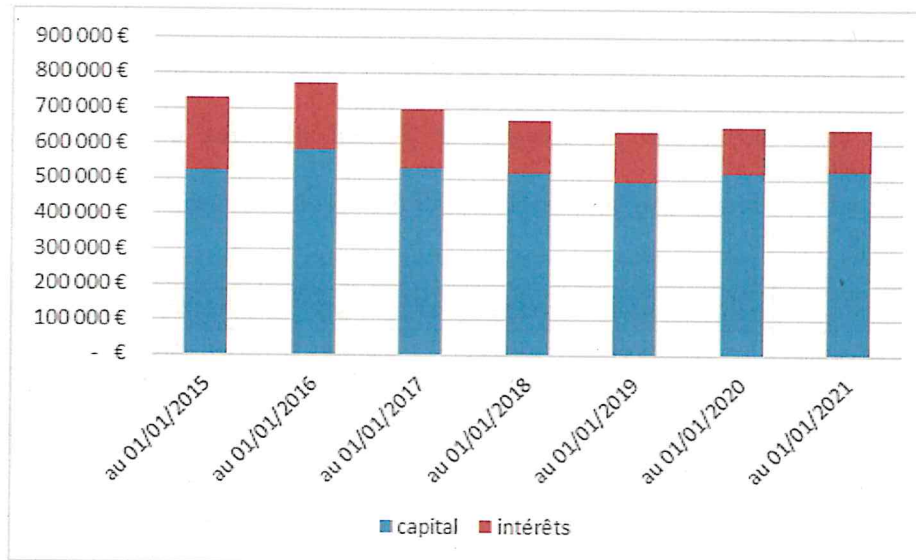
### 2/ Le niveau d'endettement de la Commune

Evolution de l'encours de dette depuis 2015 (en millions d'euros)

(hors SDEM et Mériadec villages)



## Evolution de l'annuité depuis 2015



### Structure de la dette au 01/01/2021

La Commune compte 12 prêts en cours : 8 prêts à taux fixes, 1 prêt indexé sur le Livret A, 1 prêt à taux variable et 2 prêts à taux zéro.

Selon la classification Gissler, la totalité des contrats souscrits par la Commune est classée en « 1A », ce qui correspond à un encours « très sécurisé ». La dette de la Commune ne comporte aucun emprunt toxique.

L'état de la dette pour l'année 2021 et les années à venir est la suivante :

	montant du capital restant dû	Annuité au 01/01/n			montant de la dette / habitant	population INSEE	nombre d'emprunts qui se terminent	
		capital	intérêts	total				
au 01/01/2021	4 541 704 €	522 476 €	119 728 €	642 204 €	765,63 €	5932	2021	0
au 01/01/2022	4 019 228 €	525 207 €	104 101 €	629 308 €	677,55 €	5932	2022	2
au 01/01/2023	3 494 021 €	480 863 €	88 388 €	569 251 €	589,01 €	5932	2023	1
au 01/01/2024	3 013 158 €	473 836 €	72 708 €	546 544 €	507,95 €	5932	2024	1
au 01/01/2025	2 539 322 €	396 908 €	57 969 €	454 877 €	428,07 €	5932	2025	0
au 01/01/2026	2 142 414 €	324 957 €	45 586 €	370 543 €	361,16 €	5932	2026	2

Si l'on intègre à la dette communale la quote-part des emprunts contractés par les organismes de regroupement (Morbihan énergies et Mériadec villages) pour le compte de la Commune, le montant de la dette par habitant est de 840 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

	montant du capital restant dû au 01/01/2021	remboursement	
		capital	intérêts
Morbihan énergies	8 564,89 €	8 564,89 €	328,89 €
Mériadec villages	430 510,29 €	31 998,00 €	7 274,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>439 075,18 €</b>	<b>40 562,89 €</b>	<b>7 603,28 €</b>

Tout nouvel emprunt souscrit au cours de l'année fera évoluer le montant de la dette par habitant. Ainsi, pour un emprunt d'un montant de 500 000 €, la dette augmenterait de 84.29 €.

Les prochaines fins de contrats pour la Commune seront en 2022 puis 2023.

Les emprunts de Morbihan énergies s'éteignent en 2021.

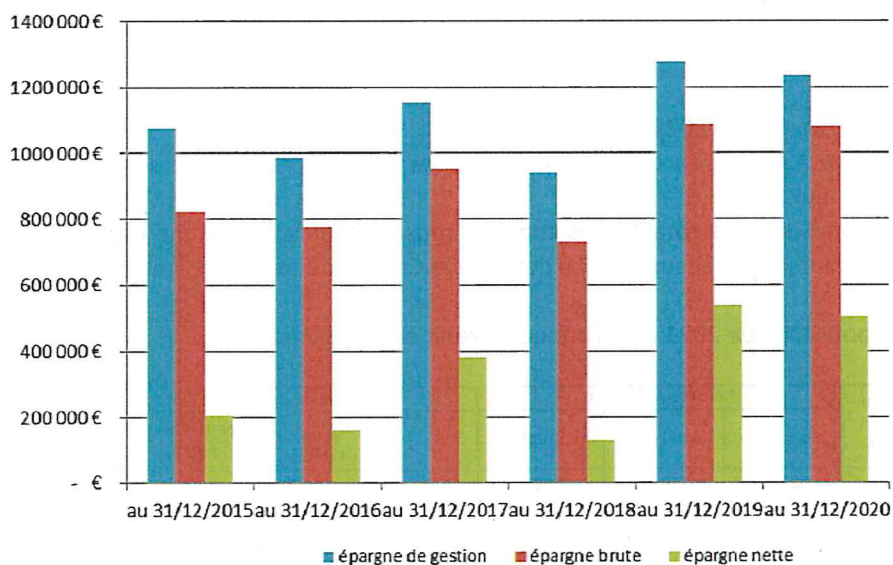
### 3/ Le niveau d'épargne

L'épargne de gestion correspond au solde de produits de gestion et des charges de gestion. Elle permet de voir si la Commune ne vit pas au-dessus de ses moyens.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers et des charges exceptionnelles.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements après avoir remboursé le capital de la dette.

	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020
épargne de gestion	1 074 729 €	986 574 €	1 154 409 €	941 695 €	1 278 182 €	1 236 343 €
épargne brute	823 391 €	775 422 €	952 952 €	729 403 €	1 087 287 €	1 078 684 €
épargne nette	203 225 €	159 874 €	381 596 €	128 710 €	539 933 €	505 164 €



Augmenter notre épargne nette est la seule solution pour financer les investissements nécessaires. En effet, nos capacités d'endettement supplémentaires sont presque nulles et les impôts sont déjà élevés. Cela implique de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement et d'optimiser les recettes.

Le financement des investissements peut intervenir de 3 façons : subventions d'équipement, autofinancement, emprunt

Sur l'autofinancement, seule une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes est possible car le niveau de fiscalité est déjà relativement élevé pour les redevables.

Sur l'emprunt, le niveau d'endettement par habitant doit rester stable. Ce qui ne nous empêche pas de recourir à l'emprunt et donc d'investir dans la mesure de l'extinction naturelle de la dette.

Sur les subventions d'équipements, il convient d'être vigilant sur les dispositifs que nous pouvons solliciter.

### 4/ Les orientations budgétaires 2021 :

#### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été globalement maîtrisées en 2020. Du fait de la Covid, les dépenses ont diminué. La masse salariale est restée stable en dehors de la hausse des primes d'assurances. La mise en place de personnel supplémentaire du fait des mesures sanitaires a été compensée par la réduction de l'activité des services.

L'activité des services sera dépendante de l'évolution de l'épidémie. Espérons que l'on puisse revenir à un fonctionnement normal à la rentrée de septembre.

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale. L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec notamment la stagiairisation d'emplois déjà présents dans l'effectif conformément aux lignes directrices de gestion. Un besoin de renfort au service administratif du fait de procédure et d'obligation réglementaires nouvelles a été également identifié. La réflexion est en cours.

### **Les dépenses d'investissement :**

2020 a vu se terminer plusieurs grosses opérations (restaurant scolaire, sanitaire de l'école).

Les nouveaux projets ont pris du retard du fait de la crise Covid. Après les élections, la mise en place des nouvelles équipes a été reculée de 3 mois et ensuite les réunions avec les bureaux d'étude ont été perturbées. Les instances de la Communauté de Communes ont été mises en place seulement en juillet. De ce fait, les projets communautaires ont été bloqués et en particulier les pistes cyclables.

Pour la période 2021-2026, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été élaboré. Cela permet d'avoir une planification des projets pour les 6 prochaines années. Ce sont bien sûr des prévisions qui sont susceptibles d'évoluer en fonction des possibilités financières et des besoins pouvant apparaître.

Pour 2021, le projet de la salle Nicolazic va commencer et le deuxième étage de la mairie va être aménagé en bureaux et salle de réunion.

Les projets de pistes cyclables seront étalés sur au moins 3 ans. Le total des investissements est estimé à 3 M€ y compris l'effacement des réseaux rue Lann Guerban et le reprofilage des entrées de ville. Le calendrier est très favorable et le montant des subventions est élevé pour ce type de projet. Ce sont des projets à l'étude depuis plusieurs années, pilotés par la Communauté de Communes et qui tombent maintenant au bon moment.

Le terrain synthétique est à l'étude. Nous aurons des informations sur la faisabilité à Lanriacq courant février. Le PPI prend en compte la réalisation du terrain sur 2021/2022 et les vestiaires en 2023. Si la faisabilité n'est pas au rendez-vous à Lanriacq, une autre solution devra être trouvée.

Les études pour le projet de centre bourg seront initiées. Mais les mesures sanitaires empêcheront en bonne partie les concertations. Il faudra attendre sans doute leurs fins.

Des travaux de voirie seront prévus.

### **Les recettes d'investissement**

#### **ETAT**

- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) constitue une subvention d'aide à l'investissement des collectivités territoriales. Ce dispositif permet également de compenser la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement sous réserve des conditions d'éligibilité. Le taux est de 16.404 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR). Des règles d'intervention fixent les projets éligibles avec une critérisation liée au développement durable a été intégrée.

#### **CONSEIL DEPARTEMENTAL :**

- Le taux de financement du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour la Commune est de 20 %, avec un seuil de dépense subventionnable annuelle plafonné à 750 000 € HT.

**CONSEIL REGIONAL :** les dispositifs en place sont maintenus sachant que les communes sont peu éligibles aux dispositifs régionaux.

#### **AQTA :**

- Le fonds de concours est réservé aux opérations concernant les communes membres de la communauté de communes AQTA. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement/investissement. Son mode de distribution a été modifié en 2018 pour être ciblé sur de grosses opérations et sur des communes prioritaires. Nous y ferons certainement appel pour un de nos projet (terrain synthétique ou pistes cyclables ou salle Nicolazic).

Envoyé en préfecture le 12/02/2021  
Reçu en préfecture le 12/02/2021  
Affiché le  
ID : 056-215601766-20210210-202002106-DE

**Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan peut subventionner des travaux d'amélioration énergétique.**

PLUNERET, le 11 février 2021  
Le Maire,  
Franck VALLEIN

